

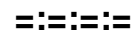
**Faculté des Sciences Pharmaceutiques  
et Biologiques**

# **MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

**Année universitaire 2018 - 2019**

Présentation DFVU le 20/9/18

**UNIVERSITE DE RENNES I**  
**FACULTE DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES & BIOLOGIQUES**



**MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES**

**POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019**



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES I

VU l'arrêté du 24 juillet 1970 relatif à la réglementation à titre transitoire des épreuves conduisant à l'obtention des diplômes nationaux sanctionnant les études visées à l'article 45 de la loi du 12 novembre 1968,

VU la loi n° 79-4 du 02 janvier 1979 portant réforme de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'Enseignement Supérieur,

VU le décret n° 73-227 du 27 février 1973 modifié par le décret n° 80-472 du 19 juin 1980,

VU le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé,

VU l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du DFGSP modifié

VU l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie (dont DFASP) modifié

VU l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

VU les propositions du Conseil de la Faculté de Pharmacie du 31 août 2018

Code APOGEE	UE intitulé	Matières	Responsable de matières	Responsable d'UE	Type d'enseignements	1ère session = S1				2ème session = S2				Coef	ECTS	Règles de calcul donnant la note finale/20		
						Nature	Forme	Durée	Période	Nature	Forme	Durée	Période			Session 1	Session 2	
<b>1er SEMESTRE</b>																		
P3ADTECU	Apprentissage des techniques expérimentales et cognitives	Techniques expérimentales et BPL	ML Pinel	ML Pinel	CM+TD+TP	CC	E (coeff1)+R(coeff2)	20 min	S-D	T	O	10 min/30 min	J	3	3	(1E+2R)/3	1*T	
		Techniques cognitives	C Martin Chouly		CM+TD+TP	CC	assiduité		S-D	T	O	10 min	J			1*T		
P3VASM1U	Voies d'accès aux substances médicamenteuses-1	Chimie organique	P Van de Weghe	N Gouault	CM+TD	T	E	1h30	D	T	E	1h30	J	5	5	0,8T+0,2CC	0,8E+0,2O	
					TP	CC	PS+CR		S-D	T	O	30 min	J					
P3SCANAU	Sciences analytiques	Chimie Analytique	B Gargadennec	O Delalande	CM+TD	CC+T	E	1h	S-D	T	E	1h	J	5	8	0,65E+0,35CR	0,65E+0,35O	
					CM+TD	T	E	1h	D	T	E	1h	J					
		Biophysique	O Delalande		TP	CC	PS	2h	S-D	T	PE	1h	J			3	0,7T+0,3CC	0,7E+0,3PE
P3CYCVIU	Cycle de vie du médicament, Formulation, Fabrication	ICDM	G Dollo	G Dollo	CM	T	E	30 min	D	T	E	30 min	J	3	1	1*T	1*T	
		Galénique	G Dollo		CM	T	E	1h	D	T	E	1h	J			2	1*T	1*T
P3SBI01U	Sciences Biologiques-1	Biologie cellulaire	O Sergent	A Falli	CM+TD	T	E	50 min	D	T	E	50 min	J	7	2	0,8T+0,2CC	0,8E+0,2O	
					TP	CC	PS+CR		S-D	T	O		J					
		Biochimie	Y Augagneur		CM	T	E	50 min	D	T	E	50 min	J			3	0,8T+0,2CC	0,8E+0,2O
					TP	CC	CR		S-D	T	O	30 min	J					
P3LANGU1	Langue-1	Anglais	B Dumont	B Dumont	TD	CC	E+O	1h	S-D				J	2	2	1*CC	note CC Reporté en session 2	
P3LIGBM		Anglais : aide à mobilité	N Patriarche/B Dumont	B Dumont	TD	CC	E+O		S-D			1h	J			1*CC	note CC Reporté en session 2	
P3LINDM	UE libre -1 (1 module à choisir)	Préparation filière industrie	A Rouillon	A Rouillon	CM	T	E	1h	D	T	E	1h	J	2	2	1*T	1*T	
P3USOFM		Préparation stage officiel	I Morel	I Morel	CM	T	E	1h	D	T	E	1h	J			1*T	1*T	
P3UBCEM		Biologie cellulaire (morts cellulaires)	N Podechard/O Sergent	O Sergent	CM+TD+TP	CC	R+O		S-D	T	R+O		J					1*CC
<b>2ème SEMESTRE</b>																		
P4CLEAU	Communication, logique et argumentaire	Informatique	F Noury	F Noury	TD	CC	PS	1h30	JA-M	T	PS	1h30	J	4	2	1*CC	1*T	
		Communication	J Guirinec		CM+TD	CC	R+O	15 min	JA-M	T	E	1h	J			1	1*CC	1*T
		Projet professionnel	I Morel		CM+TD	CC	R+O		JA-M	T	O	10 min	J			1	1*CC	1*T
P4BIODIU	Biodiversité et évolution	Mycologie	J Boustie	I Morel	CM	T	E	30	M	T	E	30 min	J	5	1	1*T	1*T	
		Botanique et écosystèmes	I Morel		CM	T	E	40	M	T	E	40 min	J			3	0,8T+0,2CC	0,8E+0,2PE
					TP	CC	PS		JA-M	T	PE	30 min	J					
		Parasitologie	S Dion		CM+TD	T	E	20	M	T	E	20 min	J			1	0,8T+0,2CC	0,8E+0,2PE
					TP	CC	PE		JA-M	T	PE		J					
P4VASM2U	Voies d'accès aux substances médicamenteuses-2	Chimie minérale	N Gouault	N Gouault	CM+TD	T	E	1h30	M	T	E	1h30	J	5	4	0,8T+0,2CC	0,8E+0,2PS	
					TP	CC	PS	2h	JA-M	T	PS	2h	J					
		Biotechnologie	S Tomasi/I Morel		CM	T	E	30 min	M	T	E	30 min	J			1	1*T	1*T
P4PHMATU	Sciences pharmacologiques	Pharmacologie	C Martin-Chouly	C Martin-Chouly	CM	T	E	1h30	M	T	E	1h30	J	4	3	0,8T+0,2CC	0,8E+0,2PS	
					TD+TP	CC	CR+E		JA-M	T	PS	2h	J					
		Outils mathématiques	G Gambarota		CM	T	E	30 min	M	T	E	30 min	J			1	0,8T+0,2CC	0,8T+0,2PE
					TP	CC	PE	30 min	JA-M	T	PE	30 min	J					
P4SBI02U	Sciences biologiques-2	Bactériologie/virologie	L Bousarghin	E Le Ferrec	CM	T	E	1h	M	T	E	1h	J	8	4	0,8T+0,2CC	0,8E+0,2PS	
					TP	CC	PS		JA-M	T	PS	4h	J					
		Physiologie/Hématologie	E Le Ferrec		CM	T	E	1h	M	T	E	1h	J			4	0,8E+ 0,2(1PS+4PE)/5	0,8E+ 0,2(1PS+4E)/5
					TP	CC	PS (coeff 1)+PE (coeff 4)	1h	JA-M	T	PS (coeff 1)+PE (coeff 4)	1h	J					
P4LANGU2	Langue-2	Anglais	B Dumont	B Dumont	TD	CC	E+O	1h	JA-M				J	2	2	1*CC	note CC Reporté en session 2	
P4LIGBM		Anglais	N Patriarche	N Patriarche	TD	CC	E+O	1h	JA-M				J			1*CC	note CC Reporté en session 2	
P4LURECM		Initiation à la recherche	O Sergent	O Sergent	TD	CC	R+O		JA-M	T	R+O		J			1*CC	1*T	
P4LINUTM	UE libre -2 (1 module à choisir)	Méthodes d'analyse en nutrition santé	ML Abasq	ML Abasq	CM+TD+TP	CC	R+O		JA-M	T	O		J	2	2	1*CC	1*T	
P4LITAXM		UE Master <sup>(2)</sup>																
		Taxonomie appliquée	D Delmail	D Delmail	TP	CC	R+O		JA-M	T	O		J					1*CC
		Biologie cellulaire (prolifération cellulaire)	N Podechard/O Sergent	N. Podechard	CM+TD+TP	CC	R+O		JA-M	T	R+O		J			1*CC	1*T	
PIX		Facultatif	Suptice	F.Noury					T		E							
AFGSU niveau 1 <sup>(3)</sup>		Oligatoire	CESU	B Gargadennec													Validation en DFASP 3	
Stage officiel <sup>(4)</sup>		Oligatoire		S Dion					Validation								Validation en DFGSP 3	
Bonus Sport		Facultatif		Le Cam													majoration de 1 à 10 points si note > à 10/20	

Nature: CC = Contrôle Continu ; T = Examen Terminal ; S = stage

Forme : E = Ecrit ; O=Oral ; PS = TP en salle ; PE = Travaux pratique Ecrit ; CR = compte rendu en fin de séance ; R= Rapport ; A= Evaluation à distance ; SO = Soutenance ; P = Projet

Période : O = Octobre ; N = Novembre ; D = Décembre ; JA = Janvier ; F = Février ; MS = Mars ; A = Avril ; M = Mai ; J = Juin ; S = Septembre ; S-D = de septembre à décembre ; JA-M = de Janvier à Mai

<sup>(1)</sup> CC : Session 2 si note de session 1 <10/20

<sup>(2)</sup> L'inscription à une UE de master est possible après accord du responsable de l'année en fonction du projet professionnel de l'étudiant

<sup>(3)</sup> La formation a lieu en mai après la session d'examen. L'UFR ne prendra financièrement en charge qu'une seule session de l'AFGSU 1 dispensée par le CESU35.

<sup>(4)</sup> Le stage officiel devra obligatoirement être effectué après les résultats de la 1ère session (pour les admis) et après la fin des examens de 2è session pour les étudiants devant s'y présenter. Le stage peut être fractionné mais doit se dérouler dans la même officine, la durée entre les 2 périodes de stage ne peut pas excéder 1 semaine.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

### 1) Formation semestrielle (30 ECTS par semestre):

Le contrôle des connaissances donne lieu à :

- Un contrôle terminal Ecrit et/ou Oral selon précision dans le tableau ci-dessus,
- Et/ou un contrôle continu selon précision dans le tableau ci-dessus

### 2) Epreuves nécessitant une calculatrice :

L'usage de calculatrices programmables, graphiques ou inclusives sera proscrit durant les Epreuves.

Seules seront autorisées, durant certaines Epreuves, les calculatrices admises au titre du concours de PACES, à savoir les calculatrices non programmables et non graphiques de type Casio FX92 College 2D +, Casio FX92 College 2D, Texas Instrumental TI 30 multiview et Texas instrumental TI 36X PRO.

### 3) UE librement choisis :

Ces UE seront organisées uniquement si le nombre d'étudiants inscrits est supérieur à 15 (à l'exception de l'UE initiation à la recherche qui s'organise individuellement).

En cas de redoublement et de non validation de l'UE, les étudiants ne peuvent se réinscrire dans les UE libres suivies l'année précédente.

### 4) Admission

**Pour valider un module**, la moyenne pondérée doit être  $\geq 10/20$ . Une moyenne  $< 7/20$  est éliminatoire (sauf pour l'Anglais)

**Pour valider une UE** et obtenir les crédits correspondants, l'étudiant doit obtenir une moyenne pondérée  $\geq 10/20$ . Les modules se compensent au sein de l'UE si aucune moyenne n'est éliminatoire.

Les étudiants ayant obtenu 30 crédits ECTS valident le semestre (S3 ou S4).

**Obtention du semestre** : moyenne pondérée  $\geq 10/20$  et aucun module  $< 7/20$ .

**Validation de la 2ème année** : obtention des 2 semestres sans compensation annuelle.

En cas de non obtention d'un semestre de 2ème année, il n'est pas possible d'anticiper un semestre de 3ème année sauf s'il bénéficie d'une dette d'UE (voir ci-dessous).

En cas d'ajournement à une seule UE sur l'année, il est possible de passer en année supérieure avec une dette d'UE aux conditions suivantes :

- sur proposition du jury ;
- la moyenne au semestre concerné doit être  $\geq 10/20$  ;
- en cas de non-validation de l'UE, les étudiants boursiers devront être vigilants sur les critères d'attribution de la bourse l'année n+1 (cf. progression dans le cursus).

En cas d'acceptation par l'étudiant, un contrat pédagogique précisant les conditions sera établi.

La dette d'UE n'est possible qu'entre la deuxième et la troisième année. Elle n'est valable qu'une année. En cas de non-validation de l'UE l'année n+1, l'étudiant redouble le semestre concerné.

Les mentions sont décernées selon le barème suivant : AB  $\geq 12/20$  ; B  $\geq 14/20$  ; TB  $\geq 16/20$

Conformément à l'arrêté modifiant les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études du DFGSP "aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de 5 inscriptions en vue du DFGSP hors PACES ou année de césure et aucune de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

### 5) Compensation entre UE :

La compensation entre UE est possible si aucune moyenne de module n'est éliminatoire. L'UE compensée n'est pas considérée comme acquise.

Si l'étudiant souhaite représenter cette UE, il devra repasser toutes les UE qui auront été compensées et dispose de 2 jours pour s'inscrire auprès du service de scolarité.

### 6) Session 2 :

lorsque l'UE n'est pas validée, l'étudiant repasse la partie théorique et/ou continue de tout module constitutif de l'UE dont la moyenne pondérée est  $< 10/20$

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'Université de Rennes 1, disposent que « l'absence injustifiée à l'ensemble des Epreuves terminales de la session initiale de chaque semestre de la part d'un étudiant n'ayant pas sollicité d'aménagement d'études spécifique entraîne l'interdiction de la session de rattrapage pour cet étudiant ».

### 7) Redoublement

Toutes les UE validées sont acquises définitivement

Pour les autres, l'étudiant repasse l'intégralité des modules à l'exception des **parties pratiques dont il conserve la note** pour une durée d'un an dès lors qu'elle est  $\geq 10/20$ .

Les doublants ont la possibilité de suivre une UE de Master 1 Santé qui donnera l'équivalence de l'UE libre de 3ème année (DFGSP3), à la condition d'en faire la demande auprès du service de scolarité.

Stage Officiel : le stage officiel est acquis définitivement.

### 8) Assiduité :

Assiduité TD/TP	ABI avec épreuve CC	ABI sans épreuve CC	ABI à TD/TP qu'il y ait une épreuve de CC ou non
Obligatoire	- Rattrapage sinon neutralisation de la note (= calcul de la moyenne sur séances présentes) - Si rattrapage possible mais non effectué = cas ABI	Rattrapage	1 Absence = 0 à la note globale de CC

Pour toute absence, l'étudiant devra prévenir le service scolarité de l'établissement dans un délai de 48 heures à compter du début de l'absence et faire parvenir en main propre un justificatif Ecrit (attestant d'une absence pour cause de maladie, décès ou d'une convocation officielle\*) dans un délai de 48 heures au plus tard après son retour. L'attention du jury sera portée sur toute absence injustifiée et délibérera en conséquence.

\* une convocation officielle vaut justificatif à la seule condition d'être présentée à l'enseignant concerné 10 jours avant le TP ou TD et au plus tard 48h avant dans le cas d'une convocation tardive (ex permis de conduire).

### 9) Etudiants étrangers en mobilité internationale

Les étudiants en mobilité internationale qui seraient amenés à suivre à RENNES, soit dans le cadre d'accord inter-universitaire, soit dans le cadre d'accords européens, les enseignements de DFGSP2 et à subir le contrôle des connaissances passent les mêmes Epreuves que les étudiants français, sauf dispositions particulières décidées par le Doyen. Ceux-ci sont autorisés à utiliser lors des Epreuves terminales un dictionnaire littéraire français-langue d'origine.

Le suivi d'un stage donnera lieu à la rédaction d'un Rapport de stage.

Code APOGEE	UE intitulé	Modules	Enseignant responsable Module	Responsable d'UE	Type d'enseignements	1ère session = S1						2ème session =S2						Règles de calcul donnant la note finale/20	
						Nature	Forme	Durée	Période	Nature	Forme	Durée	Période	Coef	ECTS	Session 1	Session 2		
P5MBVPAU	Microbiologie	Bactériologie/virologie	A Gougeon	A Gougeon	CM	T	E	1h15	D	T	E	1h15	J	4	7	0,8T+0,2CC	0,8E+0,2PS		
		Parasitologie	L Bunetel		CM	T	E	45 min	D	T	E	45 min	J	3		0,8PE+0,2(1E+4PS)/5	0,8E+0,2PS		
					TP	CC	PE (Coeff 1) +PS (Coeff 4)	2h	S-D	T	PS	2h	J						
P5CEPSAU	Chimie et pharmacologie de substances actives	Pharmacognosie	J Boustie	J Boustie	CM	T	E	1h	D	T	E	1h	J	3	10	0,8E+0,2(2CR+1PS)/3	0,8E +0,2PE		
		Pharmacologie	T Gicquel		TP	CC	CR (Coeff 2)+PS (Coeff 1)	20 min	S-D	T	PE	30 min	J						
					CM	T	E	1h	D	T	E	1h	J	3		0,6E+0,4(1R+3O)/4	0,6E*0,4PS		
		Chimie thérapeutique	P Uriac		TD +TP	CC	R(Coeff 1) + O (Coeff 3)	1h	S-D	T	PS	2h	J						
P5SBIO3U	Sciences Biologiques-3	Biochimie	H Le Pabic	H Le Pabic	CM+TD	T	E	45 min	D	T	E	45 min	J	3	6	0,8T+0,2CC	0,8E+0,2O		
					TP	CC	CR	30 min	S-D	T	O	30 min	J						
		Immunologie	A Falli		CM	T	E	45 min	D	T	E	45 min	J	3		0,8T+0,2CC	0,8E+0,2O		
					TP	CC	CR	15 min	S-D	T	O	15 min	J						
P5SBIO4U	Sciences Biologiques-4	Toxicologie	L Sparfel	L Sparfel	CM+TD	T	E	40 min	D	T	E	40 min	J	2	6	1*T	1*T		
		Physiologie	V Lecureur		TP	CC	CR (Coeff 1) + E (Coeff 4)	1h	S-D	T	CR (Coeff 1) + PE (Coeff 4)	1h	J	3		0,8E+0,2(1CR+4PE)/5	0,8E+0,2(1CR+4PE)/5		
					TP	CC	E (Coeff 1)	30 min	S-D	T	E	30 min	J	1					
		Mycologie	S Tomasi		TP	CC	PS (Coeff 2)	30 min	S-D	T	E	20 min	J	1		(1E+2PS)/3	1*T		
P5LANGUU	Lingue-1	Anglais	N Patriarche	N Patriarche	TD	CC	E (Coeff 1) + O (Coeff 1)	1h	S-D	note CC reportée en session 2			1	1	(1E+1*O)/2	note CC reportée en session 2			
<b>2ème SEMESTRE</b>																			
P6EPAEU	Enseignement préparatoire aux EC	Sémiologie	O Dieux	K Begriche	CM	T	E	30 min	M	T	E	30 min	J	2	2	1*T	1*T		
		Pharmacie clinique	S Polin		CM	T	E	30 min	M	T	E	30 min	J						
		Nutrition	K Begriche		CM	T	E	30 min	M	T	E	30 min	J						
P6LIDIAM	Enseignements coordonnés	Lipides/Diabète	H Le Pabic/Boustie		CM	T	E	1h30	M	T	E	1h30	J	2	6	0,9T+0,1CC	0,9E+0,1O		
					TP	CC	CR	30 min	JA-M	T	O	30 min	J						
		HTA Cardio	J Renault		CM+TD+TP	T	E	1h30	M	T	E	1h30	J	2		0,9T+0,1CC	0,9E+0,1PS		
P6AGENTM	Agents anti-infectieux		V Lagente		CC	R	CC	1h	JA-M	T	PS	1h	J	2	4	1*T	1*T		
			S Tomasi		CM	T	E	1h30	M	T	E	1h30	J	2		1*CC	1*CC		
			S Tomasi		TP	CC	R	30 min	JA-M	T	O	30 min	J	1		1*CC	1*CC		
P6TPCORU	TP Coordonnés	Trihéxphénydyle	S Tomasi	S Tomasi	TP	CC	R	30 min	JA-M	T	O	30 min	J	1	1*CC	1*CC			
		Huiles essentielles	S Tomasi		TP	CC	R	30 min	JA-M	T	O	30 min	J	1	1*CC	1*CC			
		Atropine	S Tomasi		TP	CC	R	30 min	JA-M	T	O	30 min	J	1	1*CC	1*CC			
P6SAPPLU	Stage d'application	Stage DFGSP3	S Dion	S Dion	Stage	S	R			T	R		3	3	1*R	1*T			
		Stage fin DFGSP2	S Dion	S Dion	Stage	S	Validation												
P6BPCPCU	Biopharmacie-Pharmacocinétique-Pharmacotechnie	Biopharmacie	P Le Corre	N Brandhonneur	CM	T	E	30 min	M	T	E	30 min	J	1	4	1*T	1*T		
		Pharmacocinétique	A Bruyère		CM+TD	T	E	1h	M	T	E	1h	J	1		1*T	1*T		
					CM	CC+T	CC (coeff 1)+ E (Coeff 4)	1h	JA-M	T	E	1h	J	2		0,7*(1CC+4E)/5+0,3*(3(CR+PS)+2PE)/5	0,7E+0,3PS		
		Galénique	N Brandhonneur		TP	CC	(CR+PS) (Coeff 3)+ PE (Coeff 2)	1h30	JA-M	T	PS	1h30	J						
P6RECDU	Recherche documentaire, documentation	Analyse critique de document	C Martin-Chouly	C Martin-Chouly	TD+TP	CC	O	20 min	JA-M	T	O	20 min	J	2	2	1*CC	1*T		
		Communication	C Martin-Chouly		TD														
P6SPCDMU	Santé publique, circuit du médicament	Santé publique	PY Donnio	PY Donnio	CM	T	E	45 min	M	T	E	45 min	J	1	2	1*T	1*T		
		Distribution, dispensation	S Potin		CM	T	E	45 min	M	T	E	45 min	J	1		1*T	1*T		
					CM	T	E	45 min	M	T	E	45 min	J	1		1*T	1*T		
P6LANGUU	Lingue-2	Anglais	N Patriarche	N Patriarche	TD	CC	E (Coeff 1) + O (Coeff 1)			JA-M	T	O	1	1	(1*E+1*O)/2	note CC reporté en session 2			
P6LIEVAM	UE libre 1	Initiation à la recherche	O Sergeant	O Sergeant	TD	CC	R+O			JA-M	T	R+O		3	3	1*CC	1*T		
		Plantes toxiques	J Boustie	J Boustie	CM+TP	CC	O			JA-M	T	O				1*CC	1*T		
		Découverte et sources des médicaments	P Van de Weghe	P Van de Weghe	CM+TD	T	E	30 min	M	T	E	30 min	J				0,8*E+0,2*(1*CR+1*O)/2	1*T	
		UE Master <sup>(2)</sup>			TP	CC	CR (Coeff 1) + O (Coeff 1)			JA-M	T	O	30 min			J			
P6LIEVAM	UE libre 2	Evaluation de l'activité et sécurité des médicaments	V Lagente	V Lagente	CM	T	E	1h	M	T	E	1h	J	3	3	1*T	1*T		
		Méthode d'exercice official	I Morel	I Morel	CM+TD	T	E	1h	M	T	E	1h	J			1*T	1*T		
		UE Master <sup>(2)</sup>																	
		Engagement étudiant <sup>(3)</sup>	E Hitti/B Gargadennec	E Hitti/B Gargadennec	CC	R+O				JA-M	T	R+O				1*CC	1*T		
P6LIMAM	Bio-imagerie appliquée aux essais cliniques		G Gambarota	G Gambarota	CM+TP	CC	R+O			JA-M	T	E	1h	J	1*CC	1*T			

Bonus Sport Facultatif Le Cam majoration de 1 à 10 points si note > à 10/20

\*Une partie ou la totalité de l'enseignement aura lieu au 1er semestre, cependant l'évaluation sera intégrée dans le calcul de la note du 2è semestre

Nature: CC = Contrôle Continu ; T = Examen Terminal ; S = stage

Forme : E = Ecrit; O=Oral; PS = TP en salle; PE = Travaux pratique Ecrit; CR = compte rendu en fin de séance; R= Rapport ; A= Evaluation à distance; SO = Soutenance ; P = Projet

Période : O = Octobre ; N = Novembre ; D = Décembre ; JA = Janvier ; F = Février ; MS = Mars ; A = Avril ; M = Mai ; J = Juin ; S = Septembre; S-D = de septembre à décembre; JA-M = de Janvier à Mai

<sup>(1)</sup> CC : Session 2 si note de session 1 <10/20

<sup>(2)</sup> L'inscription à deux UE de master est possible après accord du responsable de l'année en fonction du projet professionnel de l'étudiant

<sup>(3)</sup> L'inscription à l'UE engagement étudiant n'est possible qu'une fois dans le cursus

## **DISPOSITIONS GÉNÉRALES :**

### **1) Formation semestrielle (30 ECTS par semestre) :**

Le contrôle des connaissances donne lieu à :

- Un contrôle terminal Ecrit et/ou Oral selon précision dans le tableau ci-dessus,
- Et/ou un contrôle continu selon précision dans le tableau ci-dessus

### **2) Epreuves nécessitant une calculatrice :**

L'usage de calculatrices programmables, graphiques ou inclusives sera proscrit durant les Epreuves.

Seules seront autorisées, durant certaines Epreuves, les calculatrices admises au titre du concours de PACES, à savoir les calculatrices non programmables et non graphiques de type Casio FX92 College 2D +, Casio FX92 College 2D, Texas Instrumental TI 30 multiview et Texas instrumental TI 36X PRO.

### **3) UE librement choisies :**

Ces UE seront organisées uniquement si le nombre d'étudiants inscrits est supérieur à 15 (à l'exception de l'UE initiation à la recherche qui s'organise individuellement).

En cas de redoublement et de non validation de l'UE, les étudiants ne peuvent se réinscrire dans les UE libres suivies l'année précédente.

Un étudiant peut valider 2 UE de Master dans le cadre des UE libres.

### **4) Admission**

**Pour valider un module** : la moyenne pondérée obtenue dans ce module doit être  $\geq 10/20$ . Une moyenne  $< 7/20$  est éliminatoire (sauf l'Anglais).

**Pour valider une UE** et obtenir les crédits correspondants, l'étudiant doit obtenir une moyenne pondérée  $\geq 10/20$ . Les modules se compensent au sein de l'UE si aucune moyenne de module n'est éliminatoire.

Les étudiants ayant obtenu 30 crédits ECTS valident le semestre (S3 ou S4).

**Obtention du semestre** : moyenne pondérée  $\geq 10/20$  et aucun module  $< 7/20$ .

**Validation de la 3ème année** : obtention des 2 semestres sans compensation annuelle.

En cas de non obtention d'un semestre de 3ème année, il n'est pas possible d'anticiper un semestre de 4ème année.

Les mentions sont décernées selon le barème suivant : AB  $\geq 12/20$  ; B  $\geq 14/20$  ; TB  $\geq 16/20$

### **5) Compensation entre UE :**

La compensation entre UE est possible si aucune moyenne de module n'est éliminatoire. L'UE compensée n'est pas considérée comme acquise.

Si l'étudiant souhaite représenter cette UE, il devra repasser toutes les UE qui auront été compensées et dispose de 2 jours pour s'inscrire auprès du service de scolarité.

### **6) Session 2 :**

**l'étudiant repasse** pour toute UE non validée, la partie théorique et/ou continue de tout module constitutif de l'UE dont la moyenne pondérée est  $< 10/20$

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'Université de Rennes 1, disposent que « l'absence injustifiée à l'ensemble des Epreuves terminales de la session initiale de chaque semestre de la part d'un étudiant n'ayant pas sollicité d'aménagement d'études spécifique entraîne l'interdiction de la session de rattrapage pour cet étudiant ».

### **7) Redoublement**

Toutes les UE validées (y compris le stage officiel) sont acquises définitivement.

Pour les autres, l'étudiant repasse l'intégralité des modules à l'exception des **parties pratiques pour lesquelles il conserve la note** pour une durée d'un an dès lors qu'elle est  $\geq 10/20$ .

Les doublants ont la possibilité de suivre une UE de Master 1 Santé qui donnera l'équivalence de l'UE libre de 4ème année (DFASP1), à la condition d'en faire la demande auprès du service de scolarité.

### **8) Assiduité :**

Assiduité TD/TP	ABJ avec épreuve CC	ABJ sans épreuve CC	ABI à TD/TP qu'il y ait une épreuve de CC ou non
Obligatoire	- Rattrapage sinon neutralisation de la note (= calcul de la moyenne sur séances présentes) - Si rattrapage possible mais non effectué = cas ABI	Rattrapage	1 Absence = 0 à la note globale de CC

Pour toute absence, l'étudiant devra prévenir le service scolarité de l'établissement dans un délai de 48 heures à compter du début de l'absence et faire parvenir en main propre un justificatif Ecrit (attestant d'une absence pour cause de maladie, décès ou d'une convocation officielle\*) dans un délai de 48 heures au plus tard après son retour.

L'attention du jury sera portée sur toute absence injustifiée et délibérée en conséquence.

\* une convocation officielle vaut justificatif à la seule condition d'être présentée à l'enseignant concerné 10 jours avant le TP ou TD et au plus tard 48h avant dans le cas d'une convocation tardive (ex permis de conduire).

### **9) Etudiants étrangers en mobilité internationale**

Les étudiants en mobilité internationale qui seraient amenés à suivre à RENNES, soit dans le cadre d'accord inter-universitaire, soit dans le cadre d'accords européens, les enseignements de DFGSP2 et à subir le contrôle des connaissances passent les mêmes Epreuves que les étudiants français, sauf dispositions particulières décidées par le Doyen. Ceux-ci sont autorisés à utiliser lors des Epreuves terminales un dictionnaire littéraire français-langue d'origine.

Le suivi d'un stage donnera lieu à la rédaction d'un Rapport de stage.

Les étudiants inscrits en 3ème année d'études de Pharmacie à l'Université de Rennes 1 qui valident leur année d'études en mobilité internationale valident la totalité du DFGSP3.

Code APOGEE	UE intitulé	Modules	Enseignant responsable Module	Enseignant responsable UE	1ère session = S1				2ème session = S2				Coef	ECTS	Règles de calcul donnant la note finale /20		
					Nature	Forme	Durée	Période	Nature	Forme	Durée	Période			Session 1	Session 2	
<b>1er SEMESTRE</b>																	
P7DEONTU	Réglementation, déontologie et environnement socio-économique du médicament et autres produits de santé : formation à l'action du service sanitaire	Droit, économie, santé,	Doyen	P.Y. Donnio	T	E	30 min	D	T	E	30 min	J	2	5	1*T	1*T	
		Santé publique + éthique	P.Y. Donnio		T	E	30 min	D	T	E	30 min	J	1		1*T	1*T	
		Education thérapeutique	A. Bacle		T	E	30 min	D	T	E	30 min	J	2		1*T	1*T	
P7SPE1U	Enseignement Spécifique (1)	Hématologie	O.Fardel/D.Gilot	D Gilot	T	E	30 min	D	T	E	30 min	J	3	8	0,8T+0,2CC	0,8E+0,2PE	
		Biochimie pathologique/clinique	ML Pinel		CC	CR	30 min	D	T	PE	30 min	J	2		0,8T+0,2CC	0,8E+0,2*O	
		Mycologie médicale	L. Bunetel		T	E	30 min	D	T	O	10 min	J	1		0,8T+0,2CC	0,8E+0,2PE	
		Semiologie	O.Decaux		CC	CR	30 min	D	T	PE	30 min	J	2		1*T	1*T	
P7SPEC2U	Enseignement Spécifique (2)	Toxicologie	L. Vernhet	L. Vernhet	T	E	1h	D	T	E	1h	J	4	8	0,7E+0,3(2E+1CR)/3	0,7E+0,3PS	
		Pharmacologie	C. Martin-Chouly		CC	E (Coeff 2) + CR (Coeff 1)	30 min	D	T	PS	20 min	J	3		0,7T+0,3CC	0,7E+0,3CC (note reportée en session 2)	
		Pharmacocinétique clinique	P. Le Corre		CC	E+O	30 min	D	T	E	30 min	J	1		1*CC	1*T	
P7QUAVAU	Qualité et Validation	Qualité	A. Bacle	A. Bacle	T	E	30 min	D	T	E	30 min	J	2	3	1*T	1*T	
		Validation de méthode	F. Noury		T	E	30 min	D	T	E	30 min	J	1		0,5E+0,5PS	0,5E+0,5PS	
					CC	PS	1h	D	T	PS	1h	J					
P7LANGUU	Langue-1	Anglais	N. Patriarche	N. Patriarche	CC	E + O		D	note CC reporté en session 2				1	1	1*CC	note CC reporté en session 2	
P7ECCO1U	Enseignement Coordonnés (1)	Pathologies des voies urinaires et Hépatogastro Addictologie	V. Lecureur/P. Uriac L. Vernhet	V. Lecureur / L. Vernhet	T	E	1h30	D	T	E	1h30	J	3	5	1*T	1*T	
					T	E	1h	D	T	E	1h	J	2		0,8*T+0,2CC	0,8E+0,2E	
					CC	E	15 min	D	T	E	30 min	J					
<b>2ème SEMESTRE</b>																	
P8ECCO2U	Enseignement Coordonnés (2)	Pathologies dysimmunitaires et inflammatoires	A. Faill	A Faill / J Boustie	T	E	1h30	D	T	E	1h30	J	3	6	1*T	1*T	
		Douleurs	J Boustie		T	E	1h	D	T	E	1h	J	3		1*T	1*T	
P8ECCO3U	Enseignement Coordonnés (3)	Diag infectieux	A. Gougeon	M Jean / A. Gougeon	T	E	2h	D	T	E	2h	J	3	6	1*T	1*T	
		Cancer et ses traitements	M. Jean		T	E	1h30	D	T	E	1h30	J	3		1*T	1*T	
P8LANGUU	Langue-2	Anglais	T. Gaillat	T. Gaillat	CC	E + O		D	note CC reporté en session 2				1	1	1*CC	note CC reporté en session 2	
P8STAPPU	Stage d'application	Stage DFASP1	S Dion	S Dion	S	R							3	3	1*R		
<b>UE Orientation (1 UE Orientation au choix parmi les 4)</b>																	
P8OROFFU	Orientation Officine	Dispensation des médicaments et autres produits de santé 1 (DMPS1 A) : analyse et validation de la prescription : A	S. Potin	J Renault	T	E	2h	M	T	E	2h	J	4	12	1*T	1*T	
		Dispensation des médicaments et autres produits de santé 1 (DMPS1 B) : analyse et validation de la prescription : B	L. Bunetel		T	E	1h	M	T	E	1h	J	2		1*T	1*T	
		Législation pharmaceutique et droit social activités spécialisées à l'officine 1	J Renault		T	E	1h30	M	T	E	1h30	J	3		1*T	1*T	
			J. Boustie		T	E	1h	M	T	E	1h	J	3		1*T	1*T	
?	Orientation Industrie	Recherche, Développement Préclinique et Clinique des Médicaments	L. Sparfel	L. Sparfel	T	E	1h	M	T	E	1h	J	6	12	0,4T+0,6CC	0,4E+0,6CR	
		Développement galénique et analytique des médicaments	N. Brandhonneur		CC	CR1 + CR2 + O			JA~M	T	CR					0,4T+0,6CC	0,4E+0,6*O
		RSIP	G. Gambarota		T	E	1h	M	T	E	1h	J	6				
P8ORINTU	Orientation Internat	Dispensation des médicaments et autres produits de santé 1 : analyse et validation de la prescription : A	S. Potin	T Gicquel	T	E	2h	M	T	E	2h	J	4	12	1*T	1*T	
		Dossier clinicobiologiques et thérapeutiques	T Gicquel		T	E	1h30	M	T	E	1h30	J	3		1*T	1*T	
		Etude de cas en microbiologie	L. Bunetel		CC+T	CR+CT	1h	JA~M	T	E	1h	J	2		1*CC	1*T	
		Exercices d'application	A. Rouillon		T	E	1h	M	T	E	1h	J	3		1*T	1*T	
P8ORRECU	Orientation Recherche	UE de Master 1 au choix		O.Sergent	selon UE choisie				selon UE choisie				6	12			
		Approfondissement en Recherche : - stage 3 sem - synthèse bibliographique (travail personnel)	O. Sergent		T	CR (rapport de stage)+O	M	T	CR (rapport de stage) et/ou oral	J	6	0,75T+0,25CC	0,75T+0,25CC				
					CC	CR (synthèse biblio)		JA~M	T	CR (synthèse biblio)	J						
<b>UE Libre</b>		<b>1 module au choix selon liste ci-dessous et suivant orientation choisie</b>			<b>Selon UE Choisie</b>										<b>2</b>		

Liste des UE libres proposées (1 au choix) :																
PBLIPHYM	Toutes orientations	UE Physiologie intégrée des conditions extrêmes (S2)	E. Le Ferrec	E. Le Ferrec	CC	R/O		JA~M	T	E	1 h	J	2	2	0,5CC+0,5T	1*T
					T	E	1h	M								
PBLINUTM	Officine	UE Plantes alimentaires et nutraceutiques (S1)	D Delmail	D Delmail	CC	R/O		JA~M	T	O		J	2	2	1*CC	1*T
PBLIMICM	Internat	UE Microbiologie clinique et agent anti-infectieux(S2)	A Gougeon	A Gougeon	CC	CC		JA~M	T	E	2h	J	2	2	1*CC	1*T
PBLISTRM	Industrie/recherche	UE Biologie structurale : premiers pas vers le drug design (S2)	O. Delalande	O. Delalande	CC+T	E	1 h	JA~M	T	E	1 h	J	2	2	0,4CC+0,6T	1*T
	Internat /Industrie/recherche	Toutes les UE de Master 1 Santé (S1 ou S2)	L Vernhet	L Vernhet		selon UE choisie							2	2		
	Toutes orientations	UE Engagement étudiant <sup>(6)</sup>	E. Hitti, B. Gargadennec	E. Hitti, B. Gargadennec	CC	CR + O		JA~M	T	CR + O		J	2	2	1*CC	1*T

AFGSU niveau 1 <sup>(4)</sup>	Oligatoire	CESU	B Gargadennec	Validation
-------------------------------	------------	------	---------------	------------

\*Une partie ou la totalité de l'enseignement aura lieu au 1er semestre, cependant l'évaluation sera intégrée dans le calcul de la note du 2è semestre

**Nature:** CC = Contrôle Continu ; T = Examen Terminal ; S = stage

**Forme :** E = Ecrit; O=Oral; PS = TP en salle; PE = Travaux pratique Ecrit; CR = compte rendu en fin de séance; R= Rapport ; A= Evaluation à distance; SO = Soutenance ; P = Projet

**Période :** O = Octobre ; N = Novembre ; D = Décembre ; JA = Janvier ; F = Février ; MS = Mars ; A = Avril ; M = Mai ; J = Juin ; S = Septembre; S-D = de septembre à décembre; JA-M = de Janvier à Mai

<sup>(1)</sup> CC : Session 2 si note de session 1 <10/20

<sup>(2)</sup> L'inscription a une UE de master est possible après accord du responsable de l'année en fonction du projet professionnel de l'étudiant

<sup>(3)</sup> L'inscription à l'UE engagement étudiant n'est possible qu'une fois dans le cursus

<sup>(4)</sup> La formation se fait en 2 parties:

- une partie théorique sur les risques sanitaires qui a lieu au premier semestre,
- une partie pratique d'une journée et demie qui a lieu en mai après la session d'examens du semestre 2.

La validation du niveau 1 et du niveau 2 fait l'objet d'un certificat délivré en cours de DFASP2.

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

##### 1) Formation semestrielle (30 ECTS par semestre) :

Le contrôle des connaissances donne lieu à :

- Un contrôle terminal Ecrit et/ou Oral selon précision dans le tableau ci-dessus,
- Et/ou un contrôle continu selon précision dans le tableau ci-dessus

##### 2) Epreuves nécessitant une calculatrice :

L'usage de calculatrices programmables, graphiques ou inclusives sera proscrit durant les Epreuves.

Seules seront autorisées, durant certaines Epreuves, les calculatrices admises au titre du concours de PACES, à savoir les calculatrices non programmables et non graphiques de type Casio FX92 College 2D +, Casio FX92 College 2D, Texas Instrumental TI 30 multiview et Texas instrumental TI 36X PRO.

##### 3) UE librement choisies :

Ces UE seront organisées uniquement si le nombre d'étudiants inscrits est supérieur à 10.

En cas de redoublement et de non validation de l'UE, les étudiants ne peuvent se réinscrire dans les UE libres suivies l'année précédente.

##### 4) Admission

**Pour valider un module**, la moyenne pondérée obtenue dans ce module doit être  $\geq 10/20$ . Une moyenne  $< 7/20$  est éliminatoire. (sauf pour l'Anglais)

**Pour valider une UE** et obtenir les crédits correspondants, l'étudiant doit obtenir une moyenne pondérée  $\geq 10/20$ . Les modules se compensent au sein de l'UE si aucune moyenne de module n'est éliminatoire.

Les étudiants ayant obtenu 30 crédits ECTS valident le semestre (S3 ou S4).

**Obtention du semestre :** moyenne pondérée  $\geq 10/20$  et aucun module  $< 7/20$ .

**Validation de la 4ème année :** obtention des 2 semestres sans compensation annuelle.

En cas de non obtention d'un semestre de 4ème année, il n'est pas possible d'anticiper un semestre de 5ème année sauf s'il bénéficie d'une dette d'UE (voir ci-dessous).

En cas d'ajournement à **une seule UE sur l'année**, il est possible de passer en année supérieure avec une dette d'UE aux conditions suivantes :

- sur proposition du jury ;
- la moyenne au semestre concerné doit être  $\geq 10/20$  ;
- en cas de non-validation de l'UE, les étudiants boursiers devront être vigilants sur les critères d'attribution de la bourse l'année n+1 (cf. progression dans le cursus).

En cas d'acceptation par l'étudiant, un contrat pédagogique précisant les conditions sera établi.

La dette d'UE n'est possible qu'entre la quatrième et la cinquième année. Elle n'est valable qu'une année. En cas de non-validation de l'UE l'année n+1, l'étudiant redouble le semestre concerné.

Les mentions sont décernées selon le barème suivant : AB  $\geq 12/20$  ; B  $\geq 14/20$  ; TB  $\geq 16/20$

##### Certificat de synthèse pharmaceutique :

un certificat de synthèse pharmaceutique est organisé à la fin de la 4ème année. Il est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants au cours du premier cycle et des enseignements correspondant au tronc commun.

Une session du CSP est organisée au cours du mois de juin. La validation de ce certificat est obligatoire avant la fin du 2ème cycle (DFASP) ; cette validation est définitive.

##### 5) Compensation entre UE :

La compensation entre UE est possible si aucune moyenne de module n'est éliminatoire. L'UE compensée n'est pas considérée comme acquise.

Si l'étudiant souhaite représenter cette UE, il devra repasser toutes les UE qui auront été compensées et dispose de 2 jours pour s'inscrire auprès du service de scolarité.



#### 6) Session 2 :

**l'étudiant repasse** pour toute UE non validée, la partie théorique et/ou continue de tout module constitutif de l'UE dont la moyenne pondérée est < 10/20

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'Université de Rennes 1, disposent que « l'absence injustifiée à l'ensemble des Epreuves terminales de la session initiale de chaque semestre de la part d'un étudiant n'ayant pas sollicité d'aménagement d'études spécifique entraîne l'interdiction de la session de rattrapage pour cet étudiant ».

#### 7) Redoublement

Toutes les UE validées (y compris le stage officiel) sont acquises définitivement.

Pour les autres, l'étudiant repasse l'intégralité des modules à l'exception **des parties pratiques pour lesquelles il conserve la note** pour une durée d'un an dès lors qu'elle est  $\geq 10/20$ .

#### 8) Assiduité :

Assiduité TD/TP	ABJ avec épreuve CC	ABJ sans épreuve CC	ABJ à TD/TP qu'il y ait une épreuve de CC ou non
Obligatoire	- Rattrapage sinon neutralisation de la note (= calcul de la moyenne sur séances présentes) - Si rattrapage possible mais non effectué = cas ABJ	Rattrapage	1 Absence = 0 à la note globale de CC

Pour toute absence, l'étudiant devra prévenir le service scolarité de l'établissement dans un délai de 48 heures à compter du début de l'absence et faire parvenir en main propre un justificatif Ecrit (attestant d'une absence pour cause de maladie, décès ou d'une convocation officielle\*) dans un délai de 48 heures au plus tard après son retour. L'attention du jury sera portée sur toute absence injustifiée et délibérera en conséquence.

\* une convocation officielle vaut justificatif à la seule condition d'être présentée à l'enseignant concerné 10 jours avant le TP ou TD et au plus tard 48h avant dans le cas d'une convocation tardive (ex permis de conduire).

#### 9) Etudiants étrangers en mobilité internationale.

Les étudiants en mobilité internationale qui seraient amenés à suivre à RENNES, soit dans le cadre d'accord inter-universitaire, soit dans le cadre d'accords européens, les enseignements de DFASP1 et à subir le contrôle des connaissances passent les mêmes Epreuves que les étudiants français, sauf dispositions particulières décidées par le Doyen. Ceux-ci sont autorisés à utiliser lors des Epreuves terminales un dictionnaire littéraire français-langue d'origine.

Le suivi d'un stage donnera lieu à la rédaction d'un Rapport de stage.

Les étudiants inscrits en 3ème année d'études de Pharmacie à l'Université de Rennes 1 qui valident leur année d'études en mobilité internationale valident la totalité du DFGSP3.

Approuvé par le CFVU de l'Université de Rennes 1

en séance du 20/09/2018

CODE APOGEE	UE intitulé	Responsable(s) de l'enseignement	1ère SESSION = S1				2ème SESSION = S2				Coef.	ECTS	Règles de calcul donnant la note finale/20		
			Nature	Forme	Durée	Période	Nature	Forme	Durée	Période			Session 1	Session 2	
<b>1er SEMESTRE</b>															
P9CEINDU	Connaissance de l'entreprise	Comptabilité Gestion Initiation au marketing Hydrologie	G. GAMBAROTA	T	E	2h	D	T	E	2h	J	8	8	1*T	1*T
OU															
P9STRINU	Stratégie de développement industriel des médicaments et autres produits de santé	Développement préclinique Développement biopharmaceutique et médicaments innovants	P. LE CORRE et A. BRUYERE	T	E	2h	D	T	E	2h	J	8	8	1*T	1*T
<b>2ème SEMESTRE</b>															
P10TBAU	Technique en Biologie Médicale (TBM-A)	Hématologie Toxicologie Biochimie	T. Gicquel	CC	O		M	T	O		J	8	8	1*CC	1*T
OU															
P10TBMBU	Technique en Biologie Médicale (TBM-B)	Parasitologie Bactériologie-Virologie	A. Gougeon	CC			M	T	O		J	8	8	1*CC	1*T
OU															
<b>UE Master</b>		(choix possible de 2 UE indifféremment sur S1 ou S2)					<b>Dépend du master</b>				8 par UE	8par UE			
PETPU	Education thérapeutique du patient (ETP) et accompagnement du patient (2)		A. Bacle	S	R		S	S	R		S		2	1*R	1*R
éq 2 quadrimestres en milieu hospitalier															
STAGE HOSPITALIER (1)		STAGE HOSPITALIER Service sanitaire	éq 1 quadrimestre à mi-temps en milieu hospitalier									20			
STAGE RECHERCHE (3)			1 quadrimestre en	S	R+O		M	S	R+O		J	16	16	1*(R+O)	1*(R+O)
<b>2 UE libres au choix parmi</b>												6			
P10THERU	Thérapie génique		D. GILOT	T	O		D	T	O		J	3	3	1*T	1*T
P9PROTOU	Conception de fiche de protocole de labo		O. SERGENT	T	R			T	R		J	3	3	1*T	1*T
Anglais / préparation au TOEIC			N PATRIARCHE	CC	E+O	2h	S-D	notes CC reportées en session 2				3	3	1*CC	notes CC reportées en session 2
UE master (1 ou 2 UE)				dépend du master								3	3		
UE Engagement étudiant (L'étudiant ne peut s'inscrire qu'une seule fois à l'UE libre "engagement étudiant" dans son cursus)			E. Hitti, B. Gargadennec	CC	R+O		M	T	R+O		J	3	3	1*CC	1*T
Préparation aux fonctions hospitalières			P Le Corre	Validation											

**Nature:** CC = Contrôle Continu ; T = Examen Terminal ; S = stage

**Forme :** E = Ecrit ; O=Oral; PS = TP en salle; PE = Travaux pratique Ecrit; CR = compte rendu en fin de séance; R= Rapport ; A= Evaluation à distance; SO = Soutenance ; P = Projet

**Période :** O = Octobre ; N = Novembre ; D = Décembre ; JA = Janvier ; F = Février ; MS = Mars ; A = Avril ; M = Mai ; J = Juin ; S = Septembre; S-D = de septembre à décembre; JA-M = de Janvier à Mai

## REGLES GENERALES :

La formation est annualisée

### (1) Stage hospitalier équivalent à huit mois à mi-temps :

L'assiduité et la participation active (présentation de cas cliniques...) aux séances de tutorat est obligatoire et sera prise en compte dans la validation du stage.

La validation est prononcée par le Directeur de l'UFR ou son représentant accrédité au vu du rapport de la CEPH suite aux avis des Chefs de Service Hospitaliers qui ont accueilli l'étudiant, de l'avis des tuteurs et suite à l'étude du livret de stage.

La non validation du stage pourra concerner soit la totalité, soit une partie de ce stage.

### (2) L'éducation thérapeutique du patient : intégration au stage hospitalier et validation par présentation d'un cas clinique (O) inclus dans le livret de stage(Rapport) .

### (3) Stage recherche de 4 mois : validation à l'oral suite à rapport écrit

## Admission :

Pour passer en 6ème année l'étudiant doit avoir validé :

- le CSP (acquis définitivement)
- le stage hospitalier de 5ème année dans sa totalité et le stage recherche
- 60 crédits ECTS

Conformément à l'art.16 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études du DFASP "aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de 5 inscriptions en vue du DFASP hors année de césure". Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

**Obtention de l'année :** moyenne pondérée  $\geq 10/20$  et aucune UE  $< 7/20$ .

## Assiduité :

Assiduité TD/TP	ABJ avec épreuve CC	ABJ sans épreuve CC	ABI à TD/TP qu'il y ait une épreuve de CC ou non
Obligatoire	- Rattrapage sinon neutralisation de la note (= calcul de la moyenne sur séances présentes) - Si rattrapage possible mais non effectué = cas ABI	Rattrapage	1 Absence = 0 à la note globale de CC

Pour toute absence, l'étudiant devra prévenir le service scolarité de l'établissement dans un délai de 48 heures à compter du début de l'absence et faire parvenir en main propre un justificatif Ecrit (attestant d'une absence pour cause de maladie, décès ou d'une convocation officielle\*) dans un délai de 48 heures au plus tard après son retour.

L'attention du jury sera portée sur toute absence injustifiée et délibèrera en conséquence.

\* une convocation officielle vaut justificatif à la seule condition d'être présentée à l'enseignant concerné 10 jours avant le TP ou TD et au plus tard 48h avant dans le cas d'une convocation tardive (ex permis de conduire).

## Certificat Synthèse Pharmaceutique (CSP) :

la validation du CSP est obligatoire avant la fin du deuxième cycle (DFASP). Une session écrite de cet examen est organisée à la fin du mois de juin. Une session orale de rattrapage sera organisée courant du mois de septembre.

## Compensation entre UE :

La compensation entre UE est possible si la note de l'UE est supérieure ou égale à **07/20**. L'UE compensée n'est pas considérée comme acquise.

Si l'étudiant souhaite représenter cette UE, il devra repasser toutes les UE qui auront été compensées et dispose de 2 jours pour s'inscrire auprès du service de scolarité.

## Session 2 :

l'étudiant repasse :  toute l'UE  la partie non obtenue (la théorie CM/TD ou le TP)

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'Université de Rennes 1, disposent que « l'absence injustifiée à l'ensemble des épreuves terminales de la session initiale de chaque semestre de la part d'un étudiant n'ayant pas sollicité d'aménagement d'études spécifique entraîne l'interdiction de la session de rattrapage pour cet étudiant ».

## Redoublement :

Les UE validées sont capitalisées (y compris les UE libres).

Le stage hospitalier et l'éducation thérapeutique du patient sont acquis définitivement

Stage recherche : la note du stage est conservée pour 1 an

## ETUDIANTS ETRANGERS EN MOBILITE INTERNATIONALE

Les étudiants de la Communauté Européenne qui seraient amenés à suivre à RENNES, soit dans le cadre d'accord inter-universitaire, soit dans le cadre d'accords européens, les enseignements de DFASP-2 et à subir le contrôle des connaissances passent les mêmes examens que les étudiants français.

Ceux-ci sont autorisés à utiliser lors des épreuves terminales un dictionnaire littéraire français-langue d'origine

CODES	UNITES D'ENSEIGNEMENT MATIERES	MATIERES	Responsable(s) de l'enseignement	1ère SESSION = S1				2ème SESSION = S2				Crédits		Règles de calcul donnant la note finale/20			
				Nature	Forme	Durée	Période	Nature	Forme	Durée	Période	Coef.	ECTS	Session 1	Session 2		
<b>1er SEMESTRE</b>																	
P9CEINDU	Connaissance de l'entreprise	Comptabilité Gestion	G. GAMBAROTA	T	E	2h	D	T	E	2h	J	6	5	1*T	1*T		
		Initiation au marketing															
		Hydrologie															
P9STRINU	Stratégie de développement industriel des médicaments et autres produits de santé	Développement préclinique	P. LE CORRE et A. BRUYERE	T	E	2h	D	T	E	2h	J	6	5	1*T	1*T		
		Développement biopharmaceutique et médicaments innovants															
P9GBINDU	Anglais	préparation au TOEIC (1)	N. Patriarche	CC	E+O	1h30	S-D	note CC reporté en session 2				4	4	1*CC	note CC reporté en session 2		
	UE libres (2 UE au choix)																
PLIMASTU	UE master			dépend du master								3	3				
P10THERU	Thérapie génique		D.Gilot	T	O		D	T	O		J	3	3	1*T	1*T		
P5ENGETU	UE Engagement étudiant (L'étudiant ne peut s'inscrire qu'une seule fois à l'UE libre "engagement étudiant" dans son cursus)		E. Hitti, B. Gargadennec	CC	R+O		M	T	R+O		J	3	3				
P5INDUSU	UE libre Industrie (choix par l'étudiant entre 4 projets) : 1. marketing (max 5 étudiants) 2. R&D (max 5 étudiants) 3. Benchmarking et formation (max 5 étudiants) 4. Essai clinique		G. Gambarota, A. Bruyère	T	O+R		D	T	O		J	3	3	1*T	1*T		
P5RSIPU	RSIP (Réussir son Insertion Professionnelle)		A. Bruyère	CC			D	T	O		J	3	3	1*CC	1*T		
PHOSPIN1	STAGE HOSPITALIER (2)		éq 1 quadrimestre à mi-temps en milieu hospitalier									10					
<b>2ème SEMESTRE</b>																	
PETPU	Education thérapeutique du patient (ETP) et accompagnement du patient		A. Bacle	CC	R		S	T	R		S		2	1*CC	1*T		
PHOSPIN2	STAGE HOSPITALIER (2)	STAGE HOSPITALIER Service sanitaire	éq 1 quadrimestre à mi-temps en milieu hospitalier									10					
PSTAINDG	STAGE INDUSTRIEL (3)	6 mois en milieu industriel (janv-juin)		S	R+O		J		R+O		mi-juillet		18	1*(R+O)	1*(R+O)		
	Préparation aux fonctions hospitalières		P Le Corre	Validation													

**Nature:** CC = Contrôle Continu ; T = Examen Terminal ; S = stage

**Forme :** E = Ecrit ; O=Oral ; PS = TP en salle ; PE = Travaux pratique Ecrit ; CR = compte rendu en fin de séance ; R= Rapport ; A= Evaluation à distance ; SO = Soutenance ; P = Projet

**Période :** O = Octobre ; N = Novembre ; D = Décembre ; JA = Janvier ; F = Février ; MS = Mars ; A = Avril ; M = Mai ; J = Juin ; S = Septembre ; S-D = de septembre à décembre ; JA-M = de Janvier à Mai

## REGLES GENERALES :

La formation est semestrialisée

(1) Les étudiants inscrits dans la filière industrie doivent subir les épreuves du TOEIC - L'UFR ne prendra financièrement à sa charge qu'une seule session de l'épreuve de certification organisée par le SCELVA.

(2) Stage hospitalier équivalent à huit mois à mi-temps :

L'assiduité et la participation active (présentation de cas cliniques...) aux séances de tutorat est obligatoire et sera prise en compte dans la validation du stage.

La validation est prononcée par le Directeur de l'UFR ou son représentant accrédité au vu du rapport de la CEPH suite aux avis des Chefs de Service Hospitaliers qui ont accueilli l'étudiant, de l'avis des tuteurs et suite à l'étude du livret de stage.

La non validation du stage pourra concerner soit la totalité, soit une partie de ce stage.

L'éducation thérapeutique du patient : intégration au stage hospitalier et validation par présentation d'un cas clinique (O) inclus dans le livret de stage (R) .

(3) Stage industriel de 6 mois : validation à l'oral suite à rapport écrit.

### Admission :

Pour passer en 6ème année l'étudiant doit avoir validé :

- le Certificat de Synthèse Pharmaceutique (acquis définitivement)
- le stage hospitalier de 5ème année dans sa totalité et le stage industriel
- 60 crédits ECTS

Conformément à l'art.16 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études du DFASP "aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de 5 inscriptions en vue du DFASP hors année de césure". Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

Obtention de l'année : moyenne pondérée  $\geq 10/20$  et aucune UE  $< 7/20$ .

### Assiduité :

Assiduité TD/TP	ABI avec épreuve CC	ABI sans épreuve CC	ABI à TD/TP qu'il y ait une épreuve de CC ou non
Obligatoire	- Rattrapage sinon neutralisation de la note (= calcul de la moyenne sur séances présentes) - Si rattrapage possible mais non effectué = cas ABI	Rattrapage	1 Absence = 0 à la note globale de CC

Pour toute absence, l'étudiant devra prévenir le service scolarité de l'établissement dans un délai de 48 heures à compter du début de l'absence et faire parvenir en main propre un justificatif Ecrit (attestant d'une absence pour cause de maladie, décès ou d'une convocation officielle\*) dans un délai de 48 heures au plus tard après son retour.

L'attention du jury sera portée sur toute absence injustifiée et délibèrera en conséquence.

\* une convocation officielle vaut justificatif à la seule condition d'être présentée à l'enseignant concerné 10 jours avant le TP ou TD et au plus tard 48h avant dans le cas d'une convocation tardive (ex permis de conduire).

### Compensation entre UE :

La compensation entre UE est possible si la note de l'UE est supérieure ou égale à **07/20**. L'UE compensée n'est pas considérée comme acquise.

Si l'étudiant souhaite représenter cette UE, il devra repasser toutes les UE qui auront été compensées et dispose de 2 jours pour s'inscrire auprès du service de scolarité.

### Session 2 :

l'étudiant repasse :  toute l'UE  la partie non obtenue (la théorie CM/TD ou le TP)

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'Université de Rennes 1, disposent que « l'absence injustifiée à l'ensemble des épreuves terminales de la session initiale de chaque semestre de la part d'un étudiant n'ayant pas sollicité d'aménagement d'études spécifique entraîne l'interdiction de la session de rattrapage pour cet étudiant ».

### Certificat Synthèse Pharmaceutique (CSP) :

la validation du CSP est obligatoire avant la fin du deuxième cycle (DFASP). Une session écrite de cet examen est organisée à la fin du mois de juin. Une session orale de rattrapage sera organisée courant du mois de septembre.

### Redoublement :

Les UE validées sont capitalisées (y compris les UE libres).

Stage industriel : la validation de stage est conservée 1 an

Le stage hospitalier et l'éducation thérapeutique du patient sont acquis définitivement

### ETUDIANTS ETRANGERS EN MOBILITE INTERNATIONALE

Les étudiants de la Communauté Européenne qui seraient amenés à suivre à RENNES, soit dans le cadre d'accord inter-universitaire, soit dans le cadre d'accords européens, les enseignements de DFASP-2 et à subir le contrôle des connaissances passent les mêmes examens que les étudiants français, sauf décisions particulières décidées par le Doyen.

Ceux-ci sont autorisés à utiliser lors des épreuves terminales un dictionnaire littéraire français-langue d'origine

CODES	UNITES D'ENSEIGNEMENT MATIERES	MATIERES	Responsable(s) de l'enseignement	1ère SESSION = S1				2ème SESSION = S2				Crédits ECTS	Règles de calcul donnant la note finale/20			
				Nature	Forme	Durée	Période	Nature	Forme	Durée	Période		Coef.	Session 1	Session 2	
<b>1er SEMESTRE</b>																
P9COPHGU	Connaissances pharmaceutiques générales : thérapeutiques et biologiques (1)	Analyse de dossiers thérapeutiques et biologiques	L.Bunetel / I. Morel	T	E	3h	N	T	E	1h	J	5	5	1*T	1*T	
		Travail personnel														
P9EXAPPU	Exercices d'application en sciences pharmaceutiques (1)	Chimie ana, biopharmacie-pharmacocinétique, stat, physique, enzymo	A. Bacle	T	E	2h	N	T	E	1h	J	5	5	1*T	1*T	
		Travail personnel														
<b>2ème SEMESTRE : 2 UE à choisir parmi les 4 UE "prise de fonctions"</b>																
P10PFIPU	Prise de fonctions d'interne en Pharmacie Hospitalière	Aspects réglementaires en pharmacie hospitalière	P Le Corre	T	E	2h	M	T	E	2h	J	6	6	1*T	1*T	
		Management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse à l'hôpital														
		Missions des pharmacies à usage intérieur														
		Rôle et responsabilités de l'interne en pharmacie														
		Travail personnel														
P10TBAU	Prise de fonction d'interne Bio-A: Technique en Biologie Médicale (TBM-A) (limité à 15 étudiants)	Hématologie	T. Gicquel	CC	O		M	T	O		J	6	6	1*CC	1*T	
		Toxicologie														
		Biochimie														
P10TBMBU	Prise de fonction d'interne Bio-B: Technique en Biologie Médicale (TBM-B) (limité à 15 étudiants)	Parasitologie	A. Gougeon	CC			M	T	O		J	6	6	1*CC	1*T	
		Bactériologie-Virologie														
	Communication et approfondissement des connaissances en biologie	Présentation orale de connaissances en biologie (présence obligatoire)	T. Gicquel	CC	R+O	1h	A-M	T	R+O	1h	J	6	6	1*CC	1*T	
		Etude de cas clinique (travail personnel)														
PETPU	Education thérapeutique du patient (ETP) et accompagnement du patient (3)		A. Bacle	CC	R		S	T	R		S		2	1*CC	1*T	
	STAGE HOSPITALIER (2)	STAGE HOSPITALIER Service sanitaire											30			
<b>UE libres (2 UE au choix)</b>												<b>6</b>				
P9HYGIEU	Hygiène		P.Y Donnio	T	E	1h	D	T	E	1h	J	3	3	1*T	1*T	
P9QCMBLU	QCM (non présentiel) (1)		L.Bunetel	T	E	1h30	N	T	E	45mn	J	3	3	1*T	1*T	
P10THERU	Thérapie génique		D.Gilot	T	O		D	T	O		J	3	3	1*T	1*T	
	UE master											3	3			
P10RAIHU	UE Recherche appliquée et innovation en milieu hospitalier (4)		I. Morel	S	R+O	Second semestre		S	R+O		J	3	3	1*(R+O)	1*(R+O)	
	UE Engagement étudiant (L'étudiant ne peut s'inscrire qu'une seule fois à l'UE libre "engagement étudiant" dans son cursus)		E. Hitti, B. Gargadenec	CC	R+O		M	T	R+O		J	3	3	1*CC	1*T	
<b>ATTESTATION FORMATION AUX GESTES DE SECOURS NIVEAU 2 (AFGSU 2)</b>																
	Préparation aux fonctions hospitalières		P Le Corre			Validation										

Nature: CC = Contrôle Continu ; T = Examen Terminal ; S = stage

Forme : E = Ecrit ; O=Oral; PS = TP en salle; PE = Travaux pratique Ecrit; CR = compte rendu en fin de séance; R= Rapport ; A= Evaluation à distance; SO = Soutenance ; P = Projet

Période : O = Octobre ; N = Novembre ; D = Décembre ; JA = Janvier ; F = Février ; MS = Mars ; A = Avril ; M = Mai ; J = Juin ; S = Septembre; S-D = de septembre à décembre; JA-M = de Janvier à Mai

## REGLES GENERALES :

La formation est annualisée

(1) L'admission au concours national d'internat sur la liste principale(CNI) vaut admission aux enseignements du semestre 1 pour un étudiant qui ne serait pas admis en session 1.

(2) Stage hospitalier équivalent à douze mois à mi-temps :

L'assiduité et la participation active (présentation de cas cliniques,...) aux séances de tutorat est obligatoire et sera prise en compte dans la validation du stage.

La validation est prononcée par le Directeur de l'UFR ou son représentant accrédité au vu du rapport de la CEPH suite aux avis des Chefs de Service Hospitaliers qui ont accueilli l'étudiant, de l'avis des tuteurs et suite à l'étude du livret de stage.

La non validation du stage pourra concerner soit la totalité, soit une partie de ce stage.

(3) L'Education thérapeutique du patient : intégration au stage hospitalier et validation par présentation d'un cas clinique (O) inclus dans le livret de stage.

(4) UE recherche appliquée et innovation en milieu hospitalier : L'étudiant recherche son stage et soumet un projet qui doit être validé par le responsable. Puis évaluation à l'oral suite à rapport écrit.

## ADMISSION :

Pour passer en 6ème année l'étudiant doit avoir validé :

- le CSP (acquis définitivement)
- le stage hospitalier de 5ème année dans sa totalité
- 60 crédits ECTS

Afin d'être autorisé à prendre les fonctions d'interne, les étudiants doivent préalablement valider leur 5ème année (DFASP2)

En cas d'échec au concours de l'internat et validation de la P5 Internat, l'étudiant se réoriente. Si filière Officine, inscription en P5 avec une équivalence de l'UE DPMS2, d'une UE libre et de l'UE Pharmacien et son environnement. Si filière industrie, inscription en P5 sans équivalence.

Conformément à l'art.16 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études du DFASP "aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de 5 inscriptions en vue du DFASP hors année de césure". Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

**Obtention de l'année :** moyenne pondérée  $\geq 10/20$  et aucune UE  $< 7/20$ .

## Assiduité :

Assiduité TD/TP	ABI avec épreuve CC	ABI sans épreuve CC	ABI à TD/TP qu'il y ait une épreuve de CC ou non
Obligatoire	- Rattrapage sinon neutralisation de la note (= calcul de la moyenne sur séances présentes) - Si rattrapage possible mais non effectué = cas ABI	Rattrapage	1 Absence = 0 à la note globale de CC

Pour toute absence, l'étudiant devra prévenir le service scolarité de l'établissement dans un délai de 48 heures à compter du début de l'absence et faire parvenir en main propre un justificatif Ecrit (attestant d'une absence pour cause de maladie, décès ou d'une convocation officielle\*) dans un délai de 48 heures au plus tard après son retour.  
L'attention du jury sera portée sur toute absence injustifiée et délibèrera en conséquence.

\* une convocation officielle vaut justificatif à la seule condition d'être présentée à l'enseignant concerné 10 jours avant le TP ou TD et au plus tard 48h avant dans le cas d'une convocation tardive (ex permis de conduire).

## Certificat Synthèse Pharmaceutique (CSP) :

la validation du CSP est obligatoire avant la fin du deuxième cycle (DFASP). Une session écrite de cet examen est organisée à la fin du mois de juin. Une session orale de rattrapage sera organisée courant du mois de septembre.

## Compensation entre UE :

La compensation entre UE est possible si la note de l'UE est supérieure ou égale à 07/20. L'UE compensée n'est pas considérée comme acquise.

Si l'étudiant souhaite représenter cette UE, il devra repasser toutes les UE qui auront été compensées et dispose de 2 jours pour s'inscrire auprès du service de scolarité.

## Session 2 :

l'étudiant repasse : toute l'UE sauf pour l'UE libre Santé-environnement

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'Université de Rennes 1, disposent que « l'absence injustifiée à l'ensemble des épreuves terminales de la session initiale de chaque semestre de la part d'un étudiant n'ayant pas sollicité d'aménagement d'études spécifique entraîne l'interdiction de la session de rattrapage pour cet étudiant ».

## Redoublement :

Il est autorisé en filière officine ou industrie sur accord du responsable de formation.

Si accord : Le stage hospitalier et l'éducation thérapeutique du patient (ETP) sont acquis définitivement

1 UE libre validée et commune aux deux filières est acquise définitivement

## ETUDIANTS ETRANGERS EN MOBILITE INTERNATIONALE

Les étudiants de la Communauté Européenne qui seraient amenés à suivre à RENNES, soit dans le cadre d'accord inter-universitaire, soit dans le cadre d'accords européens, les enseignements de DFASP-2 et à subir le contrôle des connaissances passent les mêmes examens que les étudiants français.

Ceux-ci sont autorisés à utiliser lors des épreuves terminales un dictionnaire littéraire français-langue d'origine

2ème année de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP2) - Filière Officine  
 ORIENTATION OFFICINE (Responsables : E. Le Ferrec et F. Le Dévéhat)

Président du jury : E. Le Ferrec

Code APOGEE	UNITES D'ENSEIGNEMENT	MATIERES	Responsable(s) de l'enseignement	1ère SESSION = S1				2ème SESSION = S2				Crédits	Règles de calcul donnant la note finale/20		
				Nature	Forme	Durée	Période	Nature	Forme	Durée	Période		Coef.	ECTS	Session 1
<b>1er SEMESTRE</b>															
P9DISPEU	Dispensation des médicaments et autres produits de santé Suite M1S2	Valider la prescription. Conseiller le patient pour un bon usage des médicaments (observation...), des préparations. Emettre et valider une opinion pharmaceutique. Savoir proposer et échanger avec le prescripteur en vue d'une alternative thérapeutique et/ou une adaptation posologique. Renseigner le dossier pharmaceutique du patient (conciliation des traitements). Hydrologie (Thermalisme+eau potable) Dispositifs médicaux	S Potin	T	E	2h	D	T	E	2h	J	4	4	1*T	1*T
P9ACTSPU	activités spécialisée à l'officine 2 Suite M1S2 (Bon usage et risques des médicaments et autres produits de santé)	Module 1 : Dermocosmétologie Module 2 : Pharmacie vétérinaire	A Bruyère	T	E	2H (1h+1h)	D	T	E	2H (1h+1h)	J	1,5	3	0,5*E +0,5*E	0,5*E +0,5*E
P9SPHBP	Suivi pharmaceutique et biologique des patients	Suivi pharmaceutique biologique du patient Toxicologie-dopage e-santé	E. Le Ferrec	T	E	1h30	D	T	E	1h30	J	2	2	1*T	1*T
P9PHENVU	Pharmacien et environnement	Reconnaître la comestibilité et la toxicité des champignons. Connaître les nuisances environnementales (composés organiques volatils, rayonnements électromagnétiques, alimentation et sécurité,...) et les sources de pollution.	F Le Dévéhat L Vernhet	T	PE	30 min	N	T	PE	30 min	N	3	3	0,5* PE +0,5*E	0,5* PE +0,5*E
<b>2ème SEMESTRE</b>															
	Conférences Officinales (1)		E. Le Ferrec	Validation en Présentiel (présence obligatoire)											
PETPU	Education thérapeutique du patient (ETP) et accompagnement du patient (1)		A Bacle	CC	R		S	T	R		S		2	1*CC	1*T
P10PRGLU	Prise en charge globale pharmaceutique du patient: automédication, auto-prescription, médicaments de prescription facultative, conseils	Module 1 : Effectuer le suivi pharmaceutique du patient. Automédication, auto-prescription et conseils. Module 2 : Communiquer avec le patient et collaborer avec les autres professionnels de santé	O Delalande	CC+T	E	2h	A-M	CC+T	E	2h	J	4	4	1*(CC+T)	1*(CC+T)
P10COMPU	Comptabilité, gestion et management à l'officine	Module 1 : Comptabilité et gestion Module 2 : Management à l'officine	E. Le Ferrec	T	E	3h	A-M	T	E	3h	J	4	4	1*T	1*T
P10NUTRU	Nutrition		K. Begriche	T	E	1h	A-M	T	E	1h	J	2	2	1*T	1*T
<b>UE libres (2 UE au choix)</b>															
P9HYGIEU	Hygiène		PY Donnio	T	E	1h	D	T	E	1h	J	3	3	1*T	1*T
P9NURESU	Nutrition et régimes spécifiques		K. Begriche	T CC	E R+O	1h	D	T	E	1h	J	3	3	0,5*T+0,5*CC	1*T
P10COMMU	Communication et approfondissement des connaissances biologiques	Présentation orale des connaissances en biologie (présence obligatoire)+ Etude de cas clinique	T. Gicquel	T	R+O	1h	A-M	T	R+O	1h	J	3	3	1*T	1*T
P10PHYTU	Phyto-aroma-compléments alim: cas pratiques		F Le Dévéhat	CC	E+O		MS	T	O		J	3	3	1*CC	1*T
PP53AHUS	STAGE HOSPITALIER (1)	STAGE HOSPITALIER Service sanitaire											30		
	Préparation aux fonctions hospitalières		P Le Corre												

Nature: CC = Contrôle Continu ; T = Examen Terminal ; S = stage

Forme : E = Ecrit; O=Oral; PS = TP en salle; PE = Travaux pratique Ecrit; CR = compte rendu en fin de séance; R= Rapport; A= Evaluation à distance; SO = Soutenance ; P = Projet

Période : O = Octobre ; N = Novembre ; D = Décembre ; JA = Janvier ; F = Février ; MS = Mars ; A = Avril ; M = Mai ; J = Juin ; S = Septembre; S-D = de septembre à décembre; JA-M = de Janvier à Mai



## REGLES GENERALES :

La formation est actualisée

### (1) Stage hospitalier équivalent à douze mois à mi-temps :

L'assiduité et la participation active (présentation de cas cliniques,...) aux séances de tutorat est obligatoire et sera prise en compte dans la validation du stage.

La validation est prononcée par le Directeur de l'UFR ou son représentant accrédité au vu du rapport de la CEPH suite aux avis des Chefs de Service Hospitaliers qui ont accueilli l'étudiant, de l'avis des tuteurs et suite à l'étude du livret de stage.

La non validation du stage pourra concerner soit la totalité, soit une partie de ce stage.

l'éducation thérapeutique du patient : intégration au stage hospitalier et validation par présentation d'un cas clinique (O) inclus dans le livret de stage (R)

### Admission :

Pour passer en 6ème année l'étudiant doit avoir validé :

- le CSP (acquis définitivement)
- le stage hospitalier de 5ème année dans sa totalité
- 60 crédits ECTS

Conformément à l'art.16 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études du DFASP "aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de 5 inscriptions en vue du DFASP hors année de césure". Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

**Obtention de l'année** : moyenne pondérée >= 10/20 et aucune UE<7/20.

### Assiduité :

Assiduité TD/TP	ABJ avec épreuve CC	ABJ sans épreuve CC	ABI à TD/TP qu'il y ait une épreuve de CC ou non
Obligatoire	- Rattrapage sinon neutralisation de la note (= calcul de la moyenne sur séances présentes) - Si rattrapage possible mais non effectué = cas ABI	Rattrapage	1 Absence = 0 à la note globale de CC

Pour toute absence, l'étudiant devra prévenir le service scolarité de l'établissement dans un délai de 48 heures à compter du début de l'absence et faire parvenir en main propre un justificatif Ecrit (attestant d'une absence pour cause de maladie, décès ou d'une convocation officielle\*) dans un délai de 48 heures au plus tard après son retour. L'attention du jury sera portée sur toute absence injustifiée et délibérera en conséquence.

\* une convocation officielle vaut justificatif à la seule condition d'être présentée à l'enseignant concerné 10 jours avant le TP ou TD et au plus tard 48h avant dans le cas d'une convocation tardive (ex permis de conduire).

### Certificat Synthèse Pharmaceutique (CSP) :

la validation du CSP est obligatoire avant la fin du deuxième cycle (DFASP). Une session écrite de cet examen est organisée en juin. Une session orale de rattrapage sera organisée courant du mois de septembre.

### Compensation entre UE :

La compensation entre UE est possible si la note de l'UE est supérieure ou égale à **07/20**. L'UE compensée n'est pas considérée comme acquise.

Si l'étudiant souhaite représenter cette UE, il devra repasser toutes les UE qui auront été compensées et dispose de 2 jours pour s'inscrire auprès du service de scolarité.

### Session 2 :

l'étudiant repasse :

toute l'UE

la partie non obtenue (la théorie CM/TD ou le TP)

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'Université de Rennes 1, disposent que « l'absence injustifiée à l'ensemble des épreuves terminales de la session initiale de chaque semestre de la part d'un étudiant n'ayant pas sollicité d'aménagement d'études spécifique entraîne l'interdiction de la session de rattrapage pour cet étudiant ».

### Redoublement :

Toutes les UE validées sont acquises définitivement.

Pour les autres, l'étudiant repasse l'intégralité des modules à l'exception **des parties pratiques pour lesquelles il conserve la note** pour une durée d'un an dès lors qu'elle est  $\geq 10/20$ .

Le stage hospitalier et l'éducation thérapeutique du patient sont acquis définitivement

### ETUDIANTS ETRANGERS EN MOBILITE INTERNATIONALE

Les étudiants de la Communauté Européenne qui seraient amenés à suivre à RENNES, soit dans le cadre d'accord inter-universitaire, soit dans le cadre d'accords européens, les enseignements de DFASP-2 et à subir le contrôle des connaissances passent les mêmes examens que les étudiants français, sauf décisions particulières décidées par le Doyen.

Ceux-ci sont autorisés à utiliser lors des épreuves terminales un dictionnaire littéraire français-langue d'origine

Approuvé par le CFVU de l'Université de Rennes 1  
en séance du 20/09/2018

3ème CYCLE COURT DES ETUDES PHARMACEUTIQUES (P6) - Filière Officine

ORIENTATION OFFICINE (Responsables : E. Le Ferrec et F. Le Dévéhat)

Président du jury : F. LE DEVEHAT

Code APOGEE	UNITES D'ENSEIGNEMENT MATIERES	Modules	Responsable(s) de l'enseignement	1ère SESSION = S1				2ème SESSION = S2				Coef.	ECTS	Règles de calcul donnant la note finale/20		
				Nature	Forme	Durée	Période	Nature	Forme	Durée	Période			Session 1	Session 2	
<b>1er SEMESTRE</b>																
PRISECHU	Prise en charge globale pharmaceutique du patient (UE 10)	Optimisation de la prise en charge pharmaceutique ambulatoire Prise en charge spécifique de cas complexes à l'officine	C. Aninat	T	E	2h30	D	T	E	2h30	MS	8	16	0,5*T+0,5*CC	0,5*E+0,5*R	
				CC	O+Fiche		S-D	T	R			8				
PDISPENU	Dispensation des médicaments et autres produits de santé 3 (DMPS3) (UE11)	Module 1: orthopédie et MAD Module 2: dispositif médicaux (2)	J.C Corbel	T	E	2h	D	T	E	2h	MS	2,5	5	1*T	1*T	
				T	R		D	T	R			2,5				
PCERTBPU	Certification BPDO et PRAQ1 (UE12)	PRAQ1 BPDO	F. Le Dévéhat	T	R		D	T	R		MS	3	3	1*T	1*T	
				T	E	1h		T	E	1h						
PAPESDSU	Activités Physiques et sportives, déterminant de santé (UE13)		F. Le Dévéhat	T	E	1h	D	T	E	1h	MS	3	3	1*T	1*T	
1 UE libre à choisir parmi :																
PSIMULAU	UE libre - Simulations de dispensation d'ordonnances		N. Davoust	CC	O		S-D	T	O		MS	3	3	1*CC	1*T	
PZOPHAU	UE libre - Zoopharmacie		S. Dion	T	E	1h	D	T	E	1h	MS	3				3
<b>2ème SEMESTRE</b>																
Conditions admission																
PSTAGEOF	STAGE OFFICINAL	<b>Epreuves écrites</b>	G. Dollo	T	E	15 mn	JA/J/S	T	E	15 mn	JA/J/S	1	2	obtenir une moyenne pondérée >= 10/20 pour l'ensemble des épreuves du stage officinal sans note éliminatoire (<7/20 pour chaque épreuve écrite, <10/20 pour la partie orale)		
		Posologie et constantes biologiques		T	E	20 mn		T	E	20 mn		1				
		Interactions médicamenteuses		T	E	20 mn		T	E	20 mn		1				
		<b>Epreuves pratiques</b>		T	PS	1h30		T	PS	1h30		1	2			
		Préparation officinale ou magistrale		T	PS	10 mn		T	PS	10 mn		1				
		Identification		T	O			T	O			1	2			
		<b>Epreuve orale</b>		T	O			T	O			1				
		Commentaire d'ordonnance avec documents		T	O			T	O			1				
Commentaire d'ordonnance sans documents	T	O		T	O		1									
PTHESEEX	THESE D'EXERCICE			SO	R+O											
Conférences officielles																
			F. Le Dévéhat	Présence obligatoire								ne valent pas d'ECTS				
Vaccination antigrippale (obligatoire)																
		Partie théorique	F. Le Dévéhat / Anne Gougeon	T	A	30 min	S	T	A	30 min	O					
		Partie pratique		Validation			N	Validation			N					

Nature: CC = Contrôle Continu ; T = Examen Terminal ; S = stage

Forme : E = Ecrit ; O = Oral ; PS = TP en salle ; PE = Travaux pratique Ecrit ; CR = compte rendu en fin de séance ; R = Rapport ; A = Evaluation à distance ; SO = Soutenance ; P = Projet

Période : O = Octobre ; N = Novembre ; D = Décembre ; JA = Janvier ; F = Février ; MS = Mars ; A = Avril ; M = Mai ; J = Juin ; S = Septembre ; S-D = de septembre à décembre ; JA-M = de Janvier à Mai

**STAGE OFFICINAL :**

La validation de ce stage nécessite d'une part l'assiduité vérifiée par le rapport du Maître de stage et d'autre part l'admission à l'examen de stage officinal.

L'examen de stage comporte trois parties :

La session de juin est ouverte aux étudiants ayant débuté leur stage au plus tard le 1er février.

**I - EPREUVES ECRITES**

a) Epreuve écrite de posologie et constantes biologiques (durée 15 min - note sur 20 - une note inférieure à 7 est éliminatoire). Elle porte sur :

- 6 constantes biologiques usuelles rencontrées chez l'adulte, choisies parmi une liste limitative
- 8 posologie adultes choisies parmi une liste limitative
- 6 posologies pédiatriques choisies parmi une liste limitative

Les réponses sont notées :

Bonne réponse : 1 Absence de réponse : 0 Réponse fautive : -1

b) Epreuves d'interactions médicamenteuses (durée 20 min - note sur 20 - une note inférieure à 7 est éliminatoire)

10 interactions médicamenteuses provenant de la dernière édition du thésaurus des interactions médicamenteuses de l'ANSM sont proposées au candidat.

Pour chaque interaction médicamenteuse :

- préciser sa nature (à prendre en compte, précaution d'emploi, association déconseillée ou contre indication) et la conduite à suivre.
- Définir le risque et indiquer, chaque fois que cela est possible, le ou les mécanismes.

Les réponses à chaque interaction sont notées sur 2

Nature de l'interaction et conduite à tenir: 1 Absence de réponse : 0

Définition du risque et mécanisme de l'interaction : 1 Non détection d'une contre-indication : -2

Indication à tort d'une contre-indication : -1

**II - EPREUVES PRATIQUES**

a) TP (durée 1h30 - note sur 20) : Une préparation galénique à effectuer parmi une liste limitative de préparations fréquentes en officine, dans le respect des BPP (rédaction d'une fiche de fabrication, inscription des mentions réglementaires dans le registre des préparations). Tous les documents sont autorisés

b) Epreuves d'identification (durée 10 min - note sur 20)

Reconnaissance de 10 produits ou drogues végétales choisies parmi une liste limitative.

Il s'agit de confirmer ou d'infirmer l'identité du produit indiqué sur la feuille réponse et contenu dans le flacon.

Bonne réponse : 2 Absence de réponse : 0 Réponse fautive : -2

NB : le candidat ne dispose pour l'identification que des caractères organoleptiques, de l'eau et de la flamme.

**III - EPREUVES ORALES (durée 20min de préparation + 20 min - note sur 20 une note inférieure à 10/20 est éliminatoire)**

Le candidat présentera un rapport d'activité professionnelle, comportant un commentaire de 50 ordonnances, choisies pendant le stage et représentatives de la fréquence de prescription des médicaments les plus importants. Le candidat devra commenter deux ordonnances :

a) Une ordonnance choisie dans le rapport d'activité professionnelle, le candidat dispose de ses documents et d'une durée de préparation de 20 minutes

b) Une ordonnance sans document proposée par le jury et commentée par le candidat, sans préparation

Lors des épreuves orales, chaque candidat est interrogé par deux membres du jury : un enseignant A ou B et un pharmacien officinal. Après concertation, une seule note est attribuée.

Les candidats sont évalués sur leurs connaissances pharmacologiques, législatives, tarifaires et leur aptitude à conseiller le patient.

Pour être admis à l'examen de stage, le candidat doit avoir obtenu une moyenne de 10/20 au total des épreuves, sans note éliminatoire.

Le jury peut exiger un nouveau stage ou un complément de stage dont il fixe la durée.

## REGLES GENERALES CONCERNANT LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (UE libres) :

Le nombre d'inscrits dans chaque UE libre est limité à 50% de la promo (selon la date d'inscription à cet UE)

Les enseignements optionnels sont organisés en unités d'enseignement. Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'un contrôle des connaissances qui comprend des enseignements théoriques, dirigés ou pratiques, ainsi que des travaux personnels sous forme de projet.

### ASSIDUITE :

Assiduité TD/TP	ABJ avec épreuve CC	ABJ sans épreuve CC	ABI à TD/TP qu'il y ait une épreuve de CC ou non
Obligatoire	- Rattrapage sinon neutralisation de la note (= calcul de la moyenne sur séances présentes) - Si rattrapage possible mais non effectué = cas ABI	Rattrapage	1 Absence = 0 à la note globale de CC

Pour toute absence, l'étudiant devra prévenir le service scolarité de l'établissement dans un délai de 48 heures à compter du début de l'absence et faire parvenir en main propre un justificatif Ecrit (attestant d'une absence pour cause de maladie, décès ou d'une convocation officielle\*) dans un délai de 48 heures au plus tard après son retour.

L'attention du jury sera portée sur toute absence injustifiée et déléguera en conséquence.

\* une convocation officielle vaut justificatif à la seule condition d'être présentée à l'enseignant concerné 10 jours avant le TP ou TD et au plus tard 48h avant dans le cas d'une convocation tardive (ex permis de conduire).

### Semestre 1

UE Certification BPDO et PRAQ 1

L'UE Certification BPDO et l'UE PRAQ1 sera validée, A CONDITION que:

- l'étudiant ait assisté à l'intégralité des TD : une liste avec émargement attestera de cette présence
- l'étudiant ait une note  $\geq 10/20$  dans chacun des modules de l'UE Certification BPDO et PRAQ 1

Les attestations universitaires d'aptitude aux fonctions de pharmacien BPDO et PRAQ1 l'UE PRAQ1 seront délivrées, A CONDITION que:

- l'étudiant ait assisté à l'intégralité des CM + TD (présence obligatoire aux 2) : une liste avec émargement attestera de cette présence
- l'étudiant ait une note  $\geq 10/20$  dans chacun des modules de l'UE Certification BPDO et PRAQ 1

### THESE D'EXERCICE :

D'après l'arrêté du 8 avril 2013, relatif au "régime des études en vue du diplôme d'état de docteur en pharmacie", l'art.23 précise "les étudiants soutiennent au cours du 3<sup>e</sup> cycle court ou, au plus tard, dans un délai de 2 ans après la validation du 3<sup>e</sup> cycle court une thèse devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'UFR dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits."

L'étudiant ayant validé les enseignements théoriques de 6<sup>ème</sup> année peut soutenir sa thèse pendant le stage professionnel de la 6<sup>ème</sup> année.

### SESSION 2 :

#### EXAMEN DE STAGE:

Les candidats ajournés à la 1<sup>ère</sup> session devront repasser toutes les épreuves pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20. Les candidats ajournés à la partie orale devront repasser les 2 épreuves s'y rapportant, quelle que soit la note obtenue aux dites épreuves.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'Université de Rennes 1, disposent que « l'absence injustifiée à l'ensemble des épreuves terminales de la session initiale de chaque semestre de la part d'un étudiant n'ayant pas sollicité d'aménagement d'études spécifique entraîne l'interdiction de la session de rattrapage pour cet étudiant ».

#### ENSEIGNEMENT THEORIQUE

L'étudiant repasse toute l'UE sauf pour l'UE "Prise en charge globale pharmaceutique du patient" et l'UE "Certification BPDO et PRAQ1" pour lesquels ils conservent le module obtenu.

#### ADMISSION :

Pour valider la 6<sup>ème</sup> année l'étudiant doit :

- valider la partie théorique, avec, moyenne pondérée  $\geq 10/20$  et aucune UE  $< 7/20$ .
- l'examen de stage officiel.

#### Compensation entre UE :

Les UE de la partie théorique se compensent. Il n'y a pas de compensation entre la partie théorique et les notes de l'examen de stage officiel.

#### Redoublement :

Toutes les UE validées sont acquises définitivement. Les modules 1 et 2 de l'UE "Certification BPDO et PRAQ1" sont acquis définitivement.

Pour les autres, l'étudiant repasse l'intégralité des modules à l'exception **des parties pratiques pour lesquelles il conserve la note** pour une durée d'un an dès lors qu'elle est  $\geq 10/20$ .

Pour l'UE "Certification BPDO et PRAQ1", l'étudiant ne repasse que le(s) module(s) non validé(s).

Le stage officiel est acquis définitivement.

#### ETUDIANTS ETRANGERS EN MOBILITE INTERNATIONALE :

Les étudiants de la Communauté Européenne qui seraient amenés à suivre à RENNES, soit dans le cadre d'accord inter-universitaire, soit dans le cadre d'accords européens, les enseignements de 6<sup>ème</sup> année et à subir le contrôle des connaissances passent les mêmes épreuves que les étudiants français, sauf décisions particulières décidées par le Doyen.

Ceux-ci sont autorisés à utiliser lors des épreuves terminales un dictionnaire littéraire français-langue d'origine

Approuvé par le CFVU de l'Université de Rennes 1

en séance du 20/09/2018

CODES	UNITES D'ENSEIGNEMENT MATIERES	Responsable(s) de l'enseignement	1ère SESSION = S1				2ème SESSION = S2			Coef.	ECTS	Conditions ADMISSION
			Nature	Forme	Durée	Période	Nature	Durée	Période			
	Master 2/Mastère									40	Validation	
	Validation de fin d'étude <sup>(1)</sup>		T	R		oct-19	T	R	mai 20	20	obtenir une note >= à 10/20	
	THESE D'EXERCICE		SO									

**Nature:** CC = Contrôle Continu ; T = Examen Terminal ; S = stage

**Forme :** E = Ecrit; O=Oral; PS = TP en salle; PE = Travaux pratique Ecrit; CR = compte rendu en fin de séance; R= Rapport ; A= Evaluation à distance; SO = Soutenance ; P = Projet

**Période :** O = Octobre ; N = Novembre ; D = Décembre ; JA = Janvier ; F = Février ; MS = Mars ; A = Avril ; M = Mai ; J = Juin ; S = Septembre; S~D = de septembre à décembre; JA~M = de Janvier à Mai

<sup>(1)</sup> Conformément à l'article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, le stage de pratique professionnelle est accompli dans un établissement pharmaceutique visé à l'article L. 5124-1 du code de la santé publique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien.

## **REGLES GENERALES :**

### **VALIDATION DE FIN D'ETUDE**

L'étudiant ne pourra se présenter à la validation de fin d'étude que s'il a présenté son attestation de master 2 à la scolarité

La validation de ce stage nécessite d'une part l'assiduité vérifiée par le rapport du Maître de stage et d'autre part, l'admission à l'examen de stage industriel.

Des examens de stage sont organisés en octobre et janvier de l'année suivante. La durée est de 6 mois. Elle peut être prolongée jusqu'au 30/09 de l'année universitaire en cours.

### **THESE D'EXERCICE :**

D'après l'arrêté du 8 avril 2013, relatif au "régime des études en vue du diplôme d'état de docteur en pharmacie", l'art.23 précise "les étudiants soutiennent au cours du 3<sup>e</sup> cycle court ou, au plus tard, dans un délai de 2 ans après la validation du 3<sup>e</sup> cycle court une thèse devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'UFR dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits."

L'étudiant ayant validé la partie théorique de son master 2 aura la possibilité de soutenir sa thèse.

### **ADMISSION :**

Pour valider le 3<sup>e</sup>me cycle court, l'étudiant doit avoir validé en 6<sup>e</sup>me année :

- un Master 2 . L'étudiant se doit de fournir une attestation de réussite à la scolarité.
- l'examen de validation de fin d'étude .

### **Session 2 :**

L'étudiant repasse la validation de fin d'étude si non acquise.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'Université de Rennes 1, disposent que « l'absence injustifiée à l'ensemble des épreuves terminales de la session initiale de chaque semestre de la part d'un étudiant n'ayant pas sollicité d'aménagement d'études spécifique entraîne l'interdiction de la session de rattrapage pour cet étudiant ».

### **Redoublement :**

L'équivalence du master 2 est acquise définitivement.

### **ETUDIANTS ETRANGERS EN MOBILITE INTERNATIONALE :**

non concerné

Approuvé par le CFVU de l'Université de Rennes 1  
en séance du 20/09/2018

CODES	UNITES D'ENSEIGNEMENT MATIERES	Responsable(s) de l'enseignement	1ère SESSION = S1			2ème SESSION = S2			Crédits		Conditions ADMISSION
			Nature	Durée	Période	Nature	Durée	Période	Coef.	ECTS	
	Master 2								40	Validation	
	Validation de fin d'étude		T	R + O	août/sept 2019	T	R + O	sept 19	20	obtenir une note >= à 10/20	
	THESE D'EXERCICE		SO								

**Nature:** CC = Contrôle Continu ; T = Examen Terminal ; S = stage

**Forme :** E = Ecrit ; O=Oral ; PS = TP en salle ; PE = Travaux pratique Ecrit ; CR = compte rendu en fin de séance ; R= Rapport ; A= Evaluation à distance ; SO = Soutenance ; P = Projet

**Période :** O = Octobre ; N = Novembre ; D = Décembre ; JA = Janvier ; F = Février ; MS = Mars ; A = Avril ; M = Mai ; J = Juin ; S = Septembre ; S-D = de septembre à décembre ; JA-M = de Janvier à Mai

## REGLES GENERALES :

### VALIDATION DE FIN D'ETUDE

L'étudiant ne pourra se présenter à la validation de fin d'étude que s'il a présenté son attestation de master 2 recherche à la scolarité

### THESE D'EXERCICE :

D'après l'arrêté du 8 avril 2013, relatif au "régime des études en vue du diplôme d'état de docteur en pharmacie", l'art.23 précise "les étudiants soutiennent au cours du 3è cycle court ou, au plus tard, dans un délai de 2 ans après la validation du 3è cycle court une thèse devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'UFR dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits."

L'étudiant ayant validé le master 2 Recherche peut soutenir sa thèse.

### ADMISSION :

Pour valider le 3ème cycle court, l'étudiant doit avoir validé en 6ème année :

- M2 Recherche. L'étudiant se doit de fournir une attestation de réussite à la scolarité.
- l'examen de validation de fin d'étude .

### Session 2 :

L'étudiant repasse la validation de fin d'étude si non acquise.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'Université de Rennes 1, disposent que « l'absence injustifiée à l'ensemble des épreuves terminales de la session initiale de chaque semestre de la part d'un étudiant n'ayant pas sollicité d'aménagement d'études spécifique entraîne l'interdiction de la session de rattrapage pour cet étudiant ».

### Redoublement :

L'équivalence du master 2 est acquise définitivement.

### ETUDIANTS ETRANGERS EN MOBILITE INTERNATIONALE :

non concerné

**MASTER 2 - Mention Nutrition et Science des Aliments (N.S.A)  
Parcours Ingénierie en Nutraceutique (IN)**

Président du jury : M. Loïc BUREAU

PM0411	UNITES D'ENSEIGNEMENT MATIERES	Responsable(s) de l'enseignement	1ère session = S1			2ème session = S2			Coef.*	Crédits ECTS	Conditions ADMISSION
			Nature	Durée	Période	Nature	Durée	Période			
<b>SEMESTRE 3</b>										<b>30</b>	
	S9-UE1 : DCA-Développement d'un complément alimentaire	M BUREAU	CC (O+P)		Déc.	T(E)		Juin	S1: 3O + 3P S2: 6T	6	<b>S3=TOTAL GENERAL égal ou supérieur à 300/600 et UE RSIP Validée</b>
	S9-UE2 : NIA-Nutraceutiques appliqués aux ingrédients et aliments fonctionnels	Mme CHOLLET-KRUGLER	T(E) + CC(P+R)	1h	Déc.	T(E)	1h	Juin	S1:1T + 2CC S2: 3T	3	
	S9-UE3 : PBP-Produits à base de plantes	Mme TOMASI	T(E) + CC(P+R)	1h	Déc.	T(E)	1h	Juin	S1:1T + 2CC S2: 3T	3	
	S9-UE4 : EBC-Essais biologiques, essais cliniques, meta-analyse et justification des allégations santé	M BUREAU	T(E) + CC(P+R)	2h	Déc.	T(E)	2h	Juin	S1:2T + 4CC S2: 6T	6	
	S9-UE5 : MNC-Micronutrimet et nutraceutique:approche clinique	Mme BEGRICHE	T(E) + CC(R)	1h	Déc.	T(E)	1h	Juin	S1:2T + CC S2: 3T	3	
	S9-UE6 : MRK-Marketing des produits nutraceutiques et aliments santé	M BUREAU	T(E) + CC(P+O)	1h	Déc.	T(E)	1h	Juin	S1:2T + 2O + 2P S2: 6T	6	
	S9-UE 7 : ANG-Anglais	Scelva	CC		Déc.	CC		Juin	3CC	3	
	RSIP	Mme CHOLLET-KRUGLER	Validation								
<b>SEMESTRE 4</b>										<b>30</b>	
	S10-UE1 : STG-Stage	M BUREAU	R+ O		Juin	R+O		Sept	15R + 15 O	30	<b>S4=TOTAL GENERAL égal ou supérieur à 300/600</b>
<b>M2 = TOTAL GENERAL S3 + S4</b>											

 Nature : **CC** = Contrôle continu ; **T** = Examen Terminal

 Forme: **O** = Oral; **R** = Rapport; **E** : écrit ; **P** (projet)

\* Coef1 = note/20

**REGLES GENERALES :**
**Admission :**

Il n'y a pas de compensation entre le S3 et le S4.

**Absences :** L'absence à une ou plusieurs épreuves de contrôle continu entraîne la note de zéro à l'UE.

**Contrôle continu**

Le contrôle continu est en session unique.

**Compensation**

Une UE est définitivement validée et les crédits ECTS acquis et capitalisés lorsque la note de l'UE est supérieure ou égale à 10/20.

Une UE est compensée dans le semestre S3 lorsqu'elle remplit les deux conditions suivantes :

- la note obtenue à l'UE est supérieure ou égale à 07/20,
- la moyenne du semestre est supérieure ou égale à 10/20.

**Etudiants étrangers en mobilité internationale (programme ERASMUS ou autres)**

Les étudiants en mobilité internationale qui seraient amenés à suivre à RENNES, soit dans le cadre d'accord inter-universitaire, soit dans le cadre d'accords européens, les enseignements du M2 NSA parcours IN et à subir le contrôle des connaissances passent les mêmes épreuves que les étudiants français, sauf dispositions particulières décidées par le Doyen. Ceux-ci sont autorisés à utiliser lors des épreuves terminales un dictionnaire littéraire français-langue d'origine.